

The logo for Le Figaro, featuring the words "LE FIGARO" in white, bold, uppercase letters on a solid blue rectangular background.

Le Figaro, no. 20496

Le Figaro, vendredi 25 juin 2010, p. 13

Une-ECO

Deux fois plus de transfrontaliers

EN VINGT ANS, le nombre de Français qui traversent quotidiennement la frontière pour aller travailler a plus que doublé. « Ils étaient 158 000 en 1990, ils sont désormais 330 000, souligne Fabienne Keller (notre photo), coauteur d'un rapport parlementaire rendu public avant-hier. A con-trario, ils ne sont que 10 000 ressortissants étrangers à se rendre tous les jours dans une entreprise française », ajoute la sénatrice UMP.

Un déséquilibre qui n'est pas sans causer de problèmes de financement pour les collectivités territoriales, dont une bonne partie des recettes fiscales provient des entreprises. « Nous devons fournir des services publics de proximité : transports, hôpital, école, culture... sans avoir les moyens financiers en adéquation pour les mettre en oeuvre », déplore pour sa part la députée européenne du PPE, Marie-Thérèse Sanchez-Schmid. Pour remédier à cette situation, les trois auteurs ont fait une vingtaine de propositions au gouvernement, dont une majeure : la création de zones d'activités spéciales près des frontières.

« Elle serait dotée d'un droit spécifique, comme c'est d'ailleurs le cas pour les institutions internationales en France, explique Étienne Blanc, député de l'Ain. Cela permettrait d'attirer les entreprises étrangères qui bénéficient de conditions fiscales et sociales moins lourdes, avec une meilleure rémunération pour les salariés. »

De La Chesnais, Eric

© 2010 Le Figaro. Tous droits réservés.

Le Progrès - Lyon
Dep01, jeudi 24 juin 2010, p. 8

FISCALITE FRONTALIERE

Statut spécial préconisé par la mission parlementaire

Une mission parlementaire, menée notamment par le député de l'Ain, Étienne Blanc, préconise des « zones économiques à statut spécial » le long des frontières de la France, pour rééquilibrer l'emploi et l'investissement côté français dans ces régions, a indiqué hier mercredi le secrétaire d'État français aux Affaires européennes, Pierre Lellouche.

«Une des idées principales de ce rapport », a-t-il déclaré à quelques journalistes, est d'«imaginer, là où il y un intérêt économique évident le long des frontières, des zones à statut spécial, aussi bien au niveau du droit social que du droit fiscal », afin de « créer de la richesse et de l'emploi ».

Le ministre, qui s'est vu remettre le rapport mercredi, a cité les cas de la zone de Bâle-Mulhouse, aux frontières de la Suisse, de la France et de l'Allemagne, et de la frontière luxembourgeoise.

«Nous avons assisté en dix ans à un triplement du nombre de nos frontaliers. Tous les jours, 330 000 frontaliers français traversent nos frontières pour aller travailler de l'autre côté, contre seulement 10 000 dans l'autre sens. Ca en dit long sur la compétitivité de nos territoires », a remarqué M. Lellouche.

Cette mission parlementaire sur la politique transfrontalière avait été confiée par le Premier ministre François Fillon à trois parlementaires de la majorité, Etienne Blanc, donc mais aussi Fabienne Keller, sénatrice du Bas-Rhin et Marie-Thérèse Sanchez Schmid, députée européenne.

La mission parlementaire s'est rendue sur toutes les frontières de la France, pour examiner les problèmes concrets des frontaliers et des entreprises, en raison notamment des différences de compétitivité et de régime fiscal.

Europe

Rapport Keller-Blanc : un statut spécial proposé aux zones frontalières

publié le 24 juin 2010

Comment améliorer la politique transfrontalière de la France ? Telle était la mission confiée par François Fillon, le 24 décembre, aux parlementaires Etienne Blanc et Fabienne Keller. Leur rapport, présenté mercredi 23 juin, ne manque pas de répondre à l'une des principales interrogations posées par le Premier ministre : compte tenu des "distorsions de compétitivité" subies face à certains voisins européens, comment la réglementation française pourrait-elle "faire l'objet d'une adaptation locale" ?

Pour les deux parlementaires et la députée européenne Marie-Thérèse Sanchez-Schmid, qui a travaillé à leurs côtés, la réponse serait à trouver dans des "zones économiques à statut fiscal et social spécifique". Le Luxembourg ou la Suisse, par exemple, tendent en effet "à concentrer l'activité économique sur leur sol en externalisant, de fait, sur le territoire français les charges liées au logement, à l'éducation et à la formation, ainsi que l'accompagnement social de leurs salariés", comme le note le rapport. La part des actifs travaillant dans un pays frontalier peut ainsi atteindre de 25 à 49% près de Luxembourg, Karlsruhe, Bâle ou Genève... Certes, les distorsions fiscales actuelles peuvent être tout à fait bénéfiques à l'Etat français, aussi bien qu'aux résidents. En revanche, les collectivités territoriales frontalières peuvent manquer d'entreprises pour financer des services publics à tous leurs administrés.

Des zones à statut spécial, dès lors, "permettraient à des entreprises et à leurs personnels de s'installer sur le territoire français en appliquant dans le périmètre de ces zones des conditions sociales et fiscales ad hoc, s'apparentant à celles du pays voisin et aussi attractives".

La proposition peut toutefois intriguer : ces zones ne créeraient-elles pas une nouvelle distorsion de concurrence avec les territoires français voisins, qui demeureraient soumis au droit national ? Le député Etienne Blanc pense pouvoir éviter de tels écueils en ne créant que "des zones de surfaces limitées, sur des activités bien sériées, et adossées à des équipements structurants", tels que l'aéroport de Genève-Cointrin, le port de Strasbourg-Kehl, ou encore la plate-forme intermodale de Perpignan. "Nous croyons en ces zones à statut spécial", a conclu la sénatrice du Bas-Rhin Fabienne Keller, qui s'appuie sur l'exemple de Bâle-Mulhouse, ainsi que sur le soutien obtenu du ministre Michel Mercier et du secrétaire d'Etat Pierre Lellouche.

Langues étrangères

Les trois parlementaires UMP avancent encore d'autres propositions pour "doter la France d'une boîte à outils pour plus de compétitivité sur ses frontières". Ils plaident notamment pour une adaptation des aides publiques aux contextes transfrontaliers. Le rapport suggère par ailleurs des solutions pour "répondre aux besoins des populations", par exemple avec une mutualisation de l'offre de soins aux frontières, ou encore un développement de l'apprentissage des langues étrangères voisines. Les parlementaires proposent également de

"faciliter l'organisation spatiale des territoires transfrontaliers", par un travail commun entre les collectivités territoriales, notamment. Enfin le rapport appelle à "une réelle gouvernance des questions transfrontalières". Il propose par exemple d'installer une "autorité politique interministérielle dédiée auprès du Premier ministre", ou encore d'œuvrer "à l'avènement d'une collectivité territoriale transfrontalière de droit européen".

"Ces dix-neuf propositions ne vaudront que par la suite qui pourra leur être donnée", conclut modestement la mission... Si ces quinze dernières années, bien d'autres rapports sur le sujet sont restés lettre morte, celui-ci dispose d'un atout sérieux : il a été demandé par le Premier ministre. "Une vraie dynamique est à l'œuvre", a souligné Fabienne Keller. "Les préfets de région attendent des solutions", a renchéri Etienne Blanc. La mission propose une réunion interministérielle avant la fin de l'année pour faire le point sur l'avancement de leurs propositions.

Olivier Bonnin

Transfrontalier : les parlementaires remettent leur rapport à Pierre Lellouche



Redonner à l'Etat français une véritable vision de sa politique frontalière terrestre, et résoudre le problème de la compétitivité des territoires frontaliers français, tels sont les deux principaux objectifs qui ressortent, selon Pierre Lellouche, du rapport de la mission parlementaire sur la politique transfrontalière qui lui a été remis hier. Le Secrétaire d'Etat aux Affaires européennes a également évoqué la boîte à outils proposée, dont que la création de "zones économiques à statut spécial" le long des frontières françaises.

Le Premier ministre François Fillon a en effet confié en décembre dernier à trois parlementaires, à savoir Fabienne Keller, sénatrice du Bas-Rhin, Marie-Thérèse Sanchez-Shmid, députée européenne, et Etienne Blanc, député de l'Ain, une "mission consacrée à la politique transfrontalière", avec un objectif : identifier les problèmes susceptibles de se poser dans le cadre des relations transfrontalières de la France et proposer des solutions.

Mercredi 23 juin, les trois élus ont donc remis leur rapport au Secrétaire d'Etat chargé des Affaires européennes Pierre Lellouche, qui lui-même le transmettra au Premier ministre. Un rapport qui analyse les défis des régions transfrontalières, et qui, identifie, grâce à de nombreux déplacements sur les principaux territoires concernés, les réponses qui pourraient y être apportées.

Des territoires transfrontaliers dynamiques, mais à la compétitivité menacée

330 000

C'est le nombre de Français frontaliers travaillant à l'étranger. Ils résident en France et traversent donc tous les jours la frontières, contre 158 000 en 1990. Le nombre de frontaliers a été multiplié par 10 en 40 ans et les flux se sont généralement inversés. Ainsi, seulement 10 000 frontaliers résidant dans un pays voisin travaillent aujourd'hui en France

Pendant trois mois, de mars à mai 2010, les trois parlementaires missionnés par le Premier ministre français ont sillonné le territoire français, ou plus exactement les pourtours du territoire français, à savoir les régions frontalières.

L'objectif de ce 'tour de France des frontières' : dresser le bilan de la situation de ces territoires qui n'ont de commun que le titre.

Et le constat du rapport remis mercredi à Pierre Lellouche est double : les régions frontalières françaises sont dynamiques, mais voient leur compétitivité menacée par des régions étrangères voisines fortes ; les coopérations sont foisonnantes, mais la gouvernance est

défaillante.

C'est ce double constat que partage depuis longtemps le Secrétaire d'Etat aux Affaires européennes, qui souhaite que l'Etat français se dote d'une véritable politique frontalière terrestre.

Le rapport parlementaire constate donc que si les frontières sont un atout pour un territoire, elles restent des zones de fractures institutionnelles, juridiques, fiscales et sociales. Par leur géographie, mais également en fonction de la région frontalière voisine, elles diffèrent énormément les unes des autres. Les réponses doivent donc être multiples et adaptées.

Les régions frontalières françaises sont de plus menacées sur le plan de la compétitivité : les différences fiscales qui peuvent être importantes de part et d'autre de la frontière ne favorisent pas le développement d'activités du côté français. De plus les travailleurs subissent les choix de localisation de leur entreprise, en terme de droit social et fiscal.

Les situations peuvent en outre être très déséquilibrées de chaque côté de la frontière, notamment en terme de flux de travailleurs (voir encadré), au grand désavantage de certaines régions françaises.

Enfin, du point de vue de la gouvernance, le rapport note que si les coopérations entre régions frontalières sont foisonnantes, les difficultés d'organisation se sont accentuées et les outils existants sont peu utilisés.

19 propositions pour une vraie politique transfrontalière

Une fois le constat tiré, le rapport coécrit par Fabienne Keller, Marie-Thérèse Sanchez-Schmid et Etienne Blanc répond à un second objectif : proposer des réponses aux difficultés rencontrées par les régions transfrontalières françaises.

Les parlementaires proposent ainsi une 'boîte à outils' visant à renforcer la compétitivité des territoires. Parmi les mesures phares, Pierre Lellouche a évoqué lors de la présentation de ce rapport des 'zones à statut spécial aussi bien au niveau du droit fiscal que du droit social, afin de créer de la richesse et de l'emploi'.

Parmi les territoires qui pourraient être concernés, a été citée la zone de Bâle-Mulhouse, aux frontières de la France, de la Suisse et de l'Allemagne, ainsi que la frontière avec le Luxembourg, qui concerne essentiellement la Lorraine.

Soutenues par la députée européenne Marie-Thérèse Sanchez-Schmid, cinq propositions ont également été présentées qui visent l'amélioration des services aux citoyens frontaliers, notamment dans le domaine de l'accès aux soins et aux établissements de santé. Le rapport propose ainsi de généraliser le système Transcard, pratiqué à la frontière belge, et qui permet un accès aux soins de part et d'autre de la frontière sans autorisation préalable.

Enfin sur le plan de la gouvernance, le rapport propose de généraliser la création de Groupements européens de coopération territoriale, notamment en rendant plus souple le statut de leur personnel.

Le rapport présenté mentionne explicitement que ces propositions auront besoin, pour se concrétiser, de recevoir l'impulsion politique nécessaire. Rapprocher l'Etat central des régions transfrontalières, très éloignées géographiquement, est également l'objectif poursuivi par cette

mission. Comme le rappelle Fabienne Keller, "au Luxembourg la capitale est à 15 minutes de la frontière avec la France". A défaut de pouvoir déplacer Paris, il faudra donc développer des liens entre la capitale et les frontières.

Ainsi, il est proposé de créer "une autorité gouvernementale interministérielle dédiée auprès du Premier ministre", qui pourrait être un secrétaire d'Etat ou un service du type du SGAE.

Espaces transfrontaliers



- **La rapport de la mission parlementaire sur la politique transfrontalière en France a été remis officiellement le 18 juin.**

Il préconise 19 propositions pour "développer une véritable politique en faveur des territoires frontaliers".

Télécharger le rapport et sa synthèse sur le site de la DATAR.

Marie-Thérèse Sanchez-Schmid, députée européenne, Etienne Blanc, député de l'Ain, et Fabienne Keller, sénatrice du Bas-Rhin, les trois parlementaires en mission entre décembre 2009 et juin 2010 sur la politique transfrontalière en France, auprès des ministres Michel Mercier et Pierre Lellouche.

Perpignan. "Équilibrer les territoires transfrontaliers"

Frédérique Michalak

Maïté Sanchez-Schmid vient de remettre au Premier ministre le rapport de la Mission parlementaire sur la politique transfrontalière qu'elle a mené pendant six mois de l'autre côté de six frontières.

Comment rendre plus compétitifs et plus attractifs les territoires transfrontaliers en 19 propositions. Voilà comment on pourrait résumer le kilo et demi de documents qui constituent le rapport de mission remis récemment au Premier ministre François Fillon mais aussi à Michel Mercier (ministre de l'Espace rural et de l'Aménagement du territoire) et Pierre Lellouche (secrétaire d'état chargé des Affaires européennes) par trois parlementaires européens : Etienne Blanc (député UMP de l'Ain), Fabienne Keller (sénatrice UMP du Bas-Rhin) et Maïté Sanchez-Schmid.

"Le Premier ministre nous avait demandé de dresser un état des lieux des disparités existantes entre les territoires transfrontaliers côté français et côtés espagnol, italien, suisse, allemand, belge et luxembourgeois" explique l'euro-députée catalane. Et de s'intéresser plus particulièrement à la compétitivité économique de la France, à la mobilité, aux échanges. La partie "économie et services" a bien sûr tenu une place importante dans cette enquête qui aura duré six mois entre Dunkerque et Bourg-Madame. Dont il ressort, sans trop de surprise, que les entreprises s'installent davantage hors de France.

330 000 travailleurs transfrontaliers

"En raison du coût du travail moins élevé, des disparités entre fiscalités des entreprises et sociales mais aussi du droit, acquiesce Maïté Sanchez-Schmid qui plaide donc pour un "équilibre des territoires dans tous les domaines avec une mutualisation des services". Pour cela, les trois euro-députés préconisent l'expérimentation de "zones à statut spécifique" pour les entreprises qui adopteraient le droit fiscal et social du pays voisin lorsqu'il s'avère plus avantageux.

"On se rend bien compte d'énormes disparités sur le terrain. Quand on est à l'aéroport de Bâle-Mulhouse par exemple, on est sur le sol français mais il y a une partie suisse où les entreprises sont régies par le droit helvétique et où elles se concentrent", constate Maïté Sanchez-Schmid, *Aujourd'hui, 330 000 Français traversent chaque jour les frontières pour*

travailler dans un autre pays européen, contre 10 000 dans l'autre sens. Il est nécessaire d'équilibrer les choses." Les trois euro-députés proposent également de réaliser des économies d'échelle en mutualisant des services, "comme c'est le cas avec l'hôpital transfrontalier de Puigcerdà", souligne la parlementaire, On pourrait aussi le faire avec les transports, la carte scolaire, la collecte des déchets, les SCOT... et nommer un "monsieur transfrontalier" dans chaque département concerné."

Fenêtre sur l'Europe

Vendredi 25 Juin 2010

19 propositions pour une politique transfrontalière

Fabienne Keller, sénatrice du Bas-Rhin, et Etienne Blanc, député de l'Ain, en liaison avec Marie-Thérèse Sanchez-Schmid, députée au Parlement européen, ont remis au Premier ministre leur rapport sur la politique transfrontalière de la France.

Missionnés depuis décembre 2009 par le Premier ministre sur proposition de Michel Mercier, ministre de l'espace rural et de l'aménagement du territoire, et de Pierre Lellouche, secrétaire d'Etat chargé des affaires européennes, les trois parlementaires y formulent 19 propositions pour développer une véritable politique en faveur des territoires frontaliers en réponse à trois objectifs prioritaires :

- * accroître la compétitivité des territoires frontaliers soumis à une forte concurrence
- * faciliter la vie quotidienne des populations, en recherchant les solutions les plus pertinentes à leurs attentes, dans de multiples domaines comme la santé, l'éducation, les transports, la culture et les loisirs ...
- * favoriser un aménagement concerté des bassins de vie transfrontaliers et une gouvernance plus efficace entre l'Etat et les collectivités locales.

Dans une perspective opérationnelle d'ici à la fin de l'année, le Premier ministre a demandé à l'ensemble des ministres concernés par ces propositions de procéder à leur analyse. Les travaux seront conjointement coordonnés par la DATAR et l'ambassadrice aux questions transfrontalières.

Courrier des Maires

COOPERATION TRANSFRONTALIERE

Une gouvernance spécifique est nécessaire

Territoires dynamiques mais soumis à intense concurrence, à la gouvernance défailante, les frontières françaises demandent d'être dotées «d'une boîte à outils pour plus de compétitivité», selon le rapport de la mission parlementaire de la politique transfrontalière *, remis le 18 juin 2010.

Pour y parvenir, la mission formule plusieurs propositions. Zones économiques à statut spécial, outils financiers transfrontaliers, simplification des procédures permettraient de moderniser les procédures et de renforcer la compétitivité de ces zones. Les besoins spécifiques en services des populations devraient être pris en compte dans un schéma de services transfrontaliers à l'échelle des bassins de populations. Ces services devraient être mutualisés, particulièrement en matière de santé et d'accès aux soins.

Le rapport n'oublie pas le problème particulier de la **tarification internationale appliquée à des communications mobiles locales**.

Des **référentiels communs** devraient être appliqués aux documents de planification et de programmation spatiale (libre blanc, Scot, etc.).

Enfin, une **gouvernance des questions transfrontalières** devrait être organisée, avec une autorité politique gouvernementale interministérielle, la désignation d'un référent en charge de l'ensemble des questions frontalières dans chaque préfecture de région. Le rapport préconise d'œuvrer en faveur de l'avènement d'une collectivité territoriale transfrontalière de droit européen et de la création de pôles métropolitains et de métropoles transfrontalières.

* Cette mission est menée par Etienne Blanc, député de l'Ain, Fabienne Keller, sénatrice du Bas Rhin, et Marie-Thérèse Sanchez Schmid, députée européenne.

La rédaction, 24/06/2010

Territorial.fr

Date de mise en ligne : 25/06/2010.

Rubrique : Actualités

Métiers : Europe

Fabienne Keller, sénatrice du Bas-Rhin, et Etienne Blanc, député de l'Ain, en liaison avec Marie-Thérèse Sanchez-Schmid, députée au Parlement européen, ont remis au Premier ministre leur rapport sur la politique transfrontalière de la France. Missionnés depuis décembre 2009 par le Premier ministre sur proposition de Michel Mercier, ministre de l'espace rural et de l'aménagement du territoire, et de Pierre Lellouche, secrétaire d'Etat chargé des affaires européennes, les trois parlementaires y formulent 19 propositions pour développer une véritable politique en faveur des territoires frontaliers en réponse à trois objectifs prioritaires.

Ces objectifs sont les suivants :

- accroître la compétitivité des territoires frontaliers soumis à une forte concurrence ;
- faciliter la vie quotidienne des populations, en recherchant les solutions les plus pertinentes à leurs attentes, dans de multiples domaines comme la santé, l'éducation, les transports, la culture et les loisirs, etc. ;
- favoriser un aménagement concerté des « bassins de vie » transfrontaliers et une gouvernance plus efficace entre l'Etat et les collectivités locales.

Dans une perspective opérationnelle d'ici à la fin de l'année, le Premier ministre a demandé à l'ensemble des ministres concernés par ces propositions de procéder à leur analyse. Les travaux seront conjointement coordonnés par la DATAR et l'ambassadrice aux questions transfrontalières.

19 propositions pour une politique transfrontalière

Fabienne Keller, sénatrice du Bas-Rhin, et Etienne Blanc, député de l'Ain, en liaison avec Marie-Thérèse Sanchez-Schmid, députée au Parlement européen, ont remis au Premier ministre leur rapport sur la politique transfrontalière de la France.

<http://www.sitebuzz.fr/19-propositions-pour-une-politique-transfrontaliere/>